



**Office national du film du Canada**

**2022-2023**

**Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2022**

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022**

## **1. Introduction**

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

## **2. Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2022-2023. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

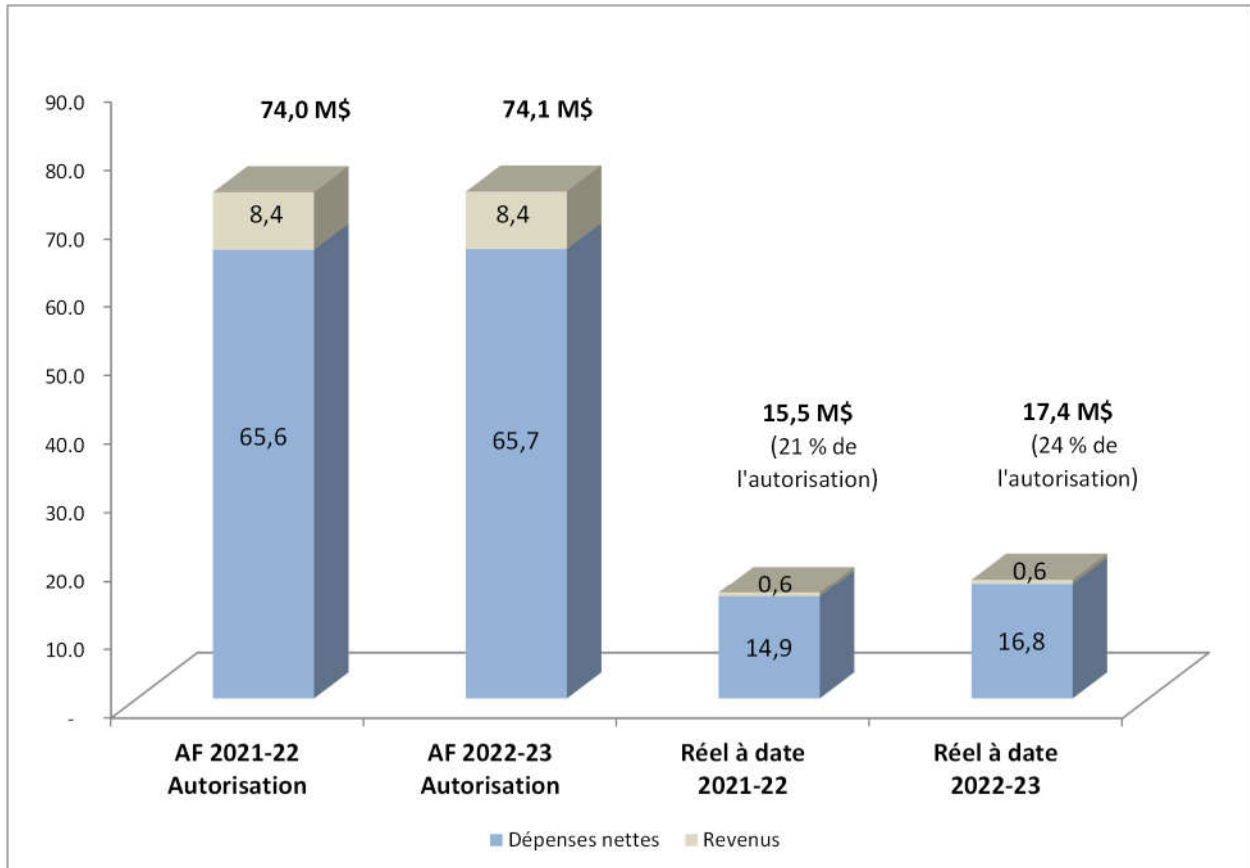
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022**

**3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs**

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 juin 2022.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2022-2023 avec un total de dépenses brutes prévues de 74,1 millions de dollars comparable à l'année précédente.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022**

Le Tableau 2 à la page 8, présente les dépenses et les revenus du premier trimestre de 2022-2023, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

**Variation des revenus :**

Les revenus enregistrés durant ce premier trimestre 2022-2023 s'élèvent à 0,6 M\$, comparable à l'année précédente.

**Variation des dépenses**

Les dépenses brutes du 1<sup>er</sup> trimestre 2022-2023 ont augmenté de 1,9 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2021-2022.

Les variations proviennent principalement des dépenses de personnel, transports et communications, services professionnels et spéciaux, location et des acquisitions de machines et matériel. La hausse des dépenses de personnel par rapport au cumulatif à la même date l'an dernier, s'explique par des augmentations salariales statutaires ainsi que des augmentations d'échelons. La variation des coûts de transport et communications s'explique principalement par l'augmentation des frais de voyages suite à la reprise des opérations. L'augmentation des services professionnels et spéciaux s'explique par plusieurs projets importants en phase de production ainsi l'augmentation du nombre de production en cours suite à la reprise des activités. L'accroissement des dépenses de location provient du délai de facturation l'an dernier par *Service Publics et Approvisionnement Canada (SPAC)* de certains locaux occupés par l'ONF. Les dépenses d'acquisitions de machines et de matériel ont diminuées en grande partie en raison de délai de facturation au cours du premier trimestre.

#### **4. Risques et incertitudes**

**Nécessité d'innover, de créer et collaborer en distance**

L'ONF se doit de mettre en place des technologies novatrices pour faciliter la collaboration et ouvrir de nouvelles possibilités de création et collaboration à distance d'un océan à l'autre et à l'international. À une époque où les opportunités et les innovations technologiques se multiplient exponentiellement, l'Office national du film du Canada doit être vigilant et maintenir un développement technologique cohérent, en matière de création et d'engagement avec ses auditoires, afin de relever les défis d'un environnement en constante évolution pour répondre aux réalités générées par des facteurs de turbulence externe tels que la pandémie de la Covid-19.

Le plan technologique 2021-2025 focus sur l'intégration de processus et de solutions innovantes qui permettront de répondre aux besoins technologiques croissants de l'organisation, et d'appuyer les actions et les engagements du plan stratégique 2020-2023 publié en décembre 2020. En matière de création, ces technologies permettent de réunir la communauté de créateurs et les studios à travers le Canada en un seul écosystème de travail virtuel, peu importe leur emplacement géographique. C'est dans cette réalité de collaboration à distance réclamant flexibilité, fluidité, synchronicité et une ouverture vers de nouveaux horizons de création, que s'inscrit la vision technologique de l'ONF. Les nouveaux processus et outils de travail à distance

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022**

sont adaptables aux besoins des équipes de production et facilitent la fluidité de la collaboration entre les équipes de l'ONF et les créateurs.

L'organisation bénéficie d'une flexibilité accrue de son infrastructure qui lui permet de démocratiser et d'uniformiser l'accès sécurisé à ses services. La gestion centralisée des œuvres audiovisuelles via notre MAM (« Media Asset Management ») facilite la publication sur les plateformes numériques favorisant ainsi la découvrabilité au public. Le financement des investissements continus dans ces technologies est crucial.

### **Pressions financières et opérationnelles**

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation. Pour la deuxième année consécutive (2021-2022), l'ONF a reçu un financement supplémentaire lui permettant d'équilibrer son budget.

### **Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail**

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

## **5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes**

Depuis 2020-2021, la situation sanitaire découlant de la pandémie COVID-19 a causé un certain ralentissement des opérations en raison du besoin initial d'auto isolement et de restrictions ultérieures liés à la distanciation physique ainsi que de l'impossibilité de voyager à l'étranger. La reprise des opérations s'est fait graduellement en 2021-2022 selon les normes sanitaires en vigueur. Grâce au télétravail et au virage numérique entrepris depuis plusieurs années, l'ONF a pu poursuivre la majeure partie de ses opérations et n'a décelé aucun risques financiers additionnels. En 2020-2021, l'ONF a d'ailleurs devancé des initiatives en lien avec la collaboration à distance pour la production et la distribution d'œuvres que nous avons prévus dans notre nouveau plan technologique 2021-2025. En 2021-2022, l'ONF a poursuivi ces avancés afin de permettre d'élargir à plus grande échelle les initiatives lancées en mars 2020, soit mettre en œuvre la technologie nécessaire pour connecter virtuellement l'ensemble de ses bureaux et installations, et offrir aux créateurs les outils et la technologie dont ils ont besoin pour produire des longs métrages à distance. En 2022-2023, les activités ont complètement repris avec des accès en présentiel dans l'ensemble des bureaux et installations de l'ONF conformément à la politique de télétravail de l'ONF.

L'ONF a publié en avril 2021 son Plan d'action qui détaille les priorités issues du plan stratégique 2020-2023, intitulé « Se raconter pour se comprendre ». Ce plan représente la feuille de route de l'ONF pour cette période de 3 ans. Les priorités pour 2022-2023 s'appuient sur les travaux

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022**

réalisés en 2021-2022. Il explique comment l'ONF entend renouveler son approche de programmation et enrichir l'expérience de création, mais aussi réinventer ses modes de mise en marché, de diffusion et de distribution, tout en exposant les engagements stratégiques de l'organisation.

Le départ à la retraite du directeur général de la division Distribution, communications et marketing a rendu le poste vacant en 2021-2022. Le processus d'embauche est toujours en cours.

De plus, le départ à la retraite de la directrice générale, Finances, opérations et technologie au mois de juin 2022 a rendu le poste vacant. Les responsabilités pour les portions technologique et opérationnelle du poste ont été regroupées sous un directeur général des technologies par intérim, et la directrice des finances assume les responsabilités financières du dirigeant principal des finances par intérim jusqu'à ce que le processus d'embauche soit finalisé.

Approuvé par :



-----  
*Claude Joli-Cœur*  
Commissaire du Gouvernement  
à la cinématographie et Président de  
L'Office national du film

Montréal, Canada  
Le 29 août 2022

-----  
*Joanne Heller CPA, CGA*  
Directrice Finances  
Dirigeant principal des finances  
(Par intérim)

Montréal, Canada  
Le 29 août 2022

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022**

**Tableau 1 : État des autorisations (non audité)**

	Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(dollars)			
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	65 648 446	16 811 487	16 811 487
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	65 648 446	16 811 487	16 811 487
<b>Autorisations totales</b>	<b>65 648 446</b>	<b>16 811 487</b>	<b>16 811 487</b>

Exercice 2021-2022		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
65 581 512	14 963 014	14 963 014
65 581 512	14 963 014	14 963 014
<b>65 581 512</b>	<b>14 963 014</b>	<b>14 963 014</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022**

**Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)**

	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
<b>Dépenses</b>						
Personnel	43 167 259	10 898 143	10 898 143	42 812 805	10 592 700	10 592 700
Transports et communications	2 884 000	569 670	569 670	2 822 000	47 118	47 118
Information	2 232 799	251 258	251 258	2 495 000	193 332	193 332
Services professionnels et spéciaux	12 045 951	2 302 753	2 302 753	12 396 000	1 415 107	1 415 107
Location	10 231 595	2 900 687	2 900 687	9 969 000	2 658 340	2 658 340
Services de réparation et d'entretien	336 585	173 461	173 461	337 000	146 338	146 338
Services publics, fournitures et approvisionnements	532 000	56 451	56 451	532 000	53 517	53 517
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	0	0	0
Acquisition de machines et de matériel	2 643 275	253 763	253 763	2 643 000	417 493	417 493
Autres subventions et paiements	27 428	36 761	36 761	27 153	14 591	14 591
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>74 100 892</b>	<b>17 442 947</b>	<b>17 442 947</b>	<b>74 033 958</b>	<b>15 538 536</b>	<b>15 538 536</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	631 460	631 460	8 452 446	575 522	575 522
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>8 452 446</b>	<b>631 460</b>	<b>631 460</b>	<b>8 452 446</b>	<b>575 522</b>	<b>575 522</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>65 648 446</b>	<b>16 811 487</b>	<b>16 811 487</b>	<b>65 581 512</b>	<b>14 963 014</b>	<b>14 963 014</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.